



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 30 mars 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures 12.

2015-03-035

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres de services V-2015-01 – Relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable

3.0 Demandes au ministère des Transports du Québec

4.0 Avis de motion

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

➤ Accepte tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-036

**ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES
V-2015-01 – RELEVÉ DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'EAUX USÉES ET
D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour la fourniture de services professionnels pour un relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II.

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été déposées dans les délais requis, à savoir ;

Firme	Prix soumis	Pointage interimaire	Pointage final	Rang
Groupe Hémisphères	193 235,03 \$	89,40	7,21	1
LCL Environnement	279 722,67 \$	80,35	4,66	3
Roy Vézina Associés	377 946,00 \$	71,00	3,20	5
Tetra Tech	184 828,19 \$	75,35	6,78	2
WSP	322 654,34 \$	79,00	4,00	4



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces firmes se sont vues attribuer un pointage intermédiaire supérieur à 70 % ce qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de sélection utilisée par le Comité de sélection est la suivante :

Ville de Léry

Appel d'offres de services
Relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable
Appel d'offres n° V-2015-01

Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes

PARTIE 1											
ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nombre Maximal de points attribués	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. Expérience du soumissionnaire	20										
2. Qualifications et expérience du chargé de projet	30										
3. Adéquation, qualifications et expérience de l'équipe proposée	20										
4. Compréhension du contrat et méthodologie	25										
5. Qualité global de l'offre	5										
POINTAGE INTÉrimAIRE	100		/100		/100		/100		/100		/100

Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intermédiaire est de moins de 70 points seront retournées aux soumissionnaires, sans qu'elles n'aient été ouvertes.

PARTIE 2					
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Soumission E
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intermédiaire est d'au moins 70 points)					
Établissement du pointage final: Application de la formule : (pointage intermédiaire + 50) X 10 000 Prix soumissionné					
Rang					

Membres du comité et secrétaire :

_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)

27

DATE : _____ LIEU : _____

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité de sélection recommande à la Ville de Léry d'adjuger le contrat, pour le relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II, à la firme « Groupe Hémisphères » qui s'avère être celle qui a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la grille de sélection telle que présentée et utilisée par le Comité de sélection.



No de résolution
ou annotation

- Entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat pour le relevé des installations individuelles d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme « Groupe Hémisphères », au montant de 193 235,03 \$, taxes incluses, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.
- Remercie tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-037

DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** le parachèvement de la nouvelle Autoroute 30 ;
- CONSIDÉRANT** les modifications à la circulation sur le boulevard de Léry (Route 132) suite à l'ouverture de la nouvelle Autoroute 30 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la vision du Conseil municipal est que le boulevard de Léry (Route 132) soit converti en boulevard urbain ;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet de développement d'une garderie subventionnée existe près du Parc Notre-Dame ;
- CONSIDÉRANT QUE** ledit projet est appuyé par le Conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à une consultation publique sur ledit projet, une forte majorité des citoyens demande que la vitesse sur le boulevard de Léry (Route 132) soit réduite afin d'améliorer la sécurité routière en la Ville de Léry ;
- CONSIDÉRANT QU'** afin de combler les besoins de circulation à venir dans le secteur dudit projet, une sortie additionnelle est nécessaire sur le boulevard de Léry (Route 132) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Demande que la limite de vitesse permise sur le boulevard de Léry (Route 132) soit réduite à 70 km/h sur toute sa longueur en la Ville de Léry.
- Demande que le ministère des Transports du Québec octroie les permissions nécessaires afin qu'une sortie additionnelle soit construite sur le boulevard de Léry (Route 132) entre la rue de la Gare et la rue du Parc-Notre-Dame.
- S'assure de faire parvenir copie de la présente résolution au ministre des Transports, à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports ainsi qu'au député provincial de la circonscription de Châteauguay.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro P-2015-439 – Règlement de lotissement

De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture du projet de règlement lors de son adoption.



No de résolution
ou annotation

2015-03-038

PÉRIODE DE QUESTIONS


M. le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet à l'ordre du jour.


Les questions portent sur l'avis de motion du projet de règlement de lotissement, la demande d'une sortie additionnelle sur le boulevard de Léry (Route 132) entre la rue de la Gare et la rue du Parc-Notre-Dame, le coût pour construire cette sortie ainsi que sur le projet de garderie subventionnée près du Parc Notre-Dame.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER